
Compte-rendu, par Delacroix (d'Eure-et-Loir), de sa mission au Belgique et pour répondre aux accusations qui lui ont été adressées, lors de la séance du 24 pluviôse an II (12 février 1794)

Delacroix

Citer ce document / Cite this document :

Delacroix. Compte-rendu, par Delacroix (d'Eure-et-Loir), de sa mission au Belgique et pour répondre aux accusations qui lui ont été adressées, lors de la séance du 24 pluviôse an II (12 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 637-643;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35322_t1_0637_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

la commission des sept établie à Commune-Affranchie. Citoyens, si ce tribunal a réellement prévarié, et moi aussi je demande qu'il soit puni : mais rappelez-vous que vous avez été forcés de créer un gouvernement révolutionnaire pour en imposer à l'aristocratie, aux royalistes, au fédéralisme; rappelez-vous combien de têtes coupables ont tombé sous la hache de la loi; rappelez-vous que Commune-Affranchie a été longtemps un foyer de contre-révolution : c'est le sabre levé sur l'aristocratie, qu'il faut y chercher le petit nombre de patriotes qui s'y peuvent trouver. Il peut s'y commettre des erreurs; mais les représentants du peuple sont là; ils doivent en connaître et en instruire le comité de salut public. Je demande, comme Loiseau, que la pétition dont il s'agit lui soit renvoyée; il en sera fait rapport à la Convention, et elle jugera (1).

La discussion est fermée.

La Convention nationale renvoie toutes les propositions au comité de sûreté générale, pour lui en faire le rapport dans le plus court délai (2).

68

Delacroix obtient la parole, et présente un exposé justificatif de sa conduite politique, comme représentant du peuple délégué dans la Belgique (3).

DELACROIX. J'ai promis de répondre à toutes les inculpations que la calomnie accumule depuis un an sur ma tête; je viens remplir mon engagement.

J'ai dû mépriser toutes ces dénonciations tant qu'elles ont été l'ouvrage des chefs ou des agents de la faction que vous avez anéantie; mais aujourd'hui que la malignité les renouvelle et les imprime avec une affectation meurtrière dans les journaux payés des deniers de la République, il est de mon devoir de rompre le silence.

Citoyens mes collègues, je vais mettre sous vos yeux le tableau rapide, mais fidèle, de ma conduite dans la Belgique. Je n'invoque point votre justice, je provoque toute votre sévérité. Vous avez livré au glaive des lois les conspirateurs qui siégeaient dans votre sein; si j'ai commis le même crime, je dois subir la même peine.

Et toi, peuple français, toi dont j'ai toujours défendu les droits et la souveraineté, dépouille-toi de l'affection particulière que tu portes à tes représentants; ne vois plus ton défenseur, mais l'homme, et prononce.

J'établirai deux paragraphes : dans le premier, je vous entretiendrai de ma conduite dans la Belgique; je la divise en trois époques, pour éviter la confusion des dates; dans le second

je réfuterai toutes les imputations qui m'ont été faites.

Des faits et des preuves, voilà les seules armes propres à l'innocence. Je n'en emploierai point d'autres.

Première époque

J'ai été accusé d'être le complice de Dumouriez.. Ce fut à la fin du mois de mars que ce général pervers a lâchement trahi sa patrie. Pour démontrer que je n'étais pas d'intelligence avec lui, je dois reprendre les choses de plus haut.

Lorsque Dumouriez fut nommé ministre, je ne le connaissais pas. Pendant son ministère je ne l'ai vu que très rarement, et quoique deux fois par semaine il y eût chez lui table ouverte pour les députés, j'affirme que je n'ai jamais mangé avec lui, ni chez lui, ni ailleurs.

Dumouriez fut envoyé à l'armée; je n'eus avec lui aucune correspondance. Il revint à Paris au mois d'octobre 1792; j'étais alors président de la Convention. Les bals, les fêtes, lui furent prodigués; je n'y fus point invité et n'y assistai point. Je le vis cependant une fois.

Dumouriez conduisit l'armée dans la Belgique, à Liège; il fut dénoncé par les agents de la trésorerie nationale, qu'il accusa lui-même. Le 1^{er} décembre 1792 la Convention nomma quatre de ses membres pour aller vérifier ces plaintes réciproques; je fus du nombre.

Arrivé à Liège, je n'eus avec ce général d'autres rapports que ceux relatifs à la mission dont nous étions chargés. Jamais je ne l'ai vu qu'en présence de mes collègues, et mes liaisons avec lui furent telles qu'il se plaignait amèrement de moi; car, qu'il me soit permis de le dire, dans cette occasion comme dans toute autre j'ai toujours fait respecter la souveraineté du peuple et la représentation nationale. Je vais citer une anecdote qui ne laissera aucun doute sur ma préten due intimité avec ce traître.

Nous reçûmes à Liège le décret du 15 décembre. Les généraux en chef étaient spécialement chargés de le faire exécuter. Dumouriez s'y refusa positivement. Mes collègues lui firent les représentations les plus fortes, ils le pressèrent d'obéir : il persista dans son refus, et offrit sa démission.

Je pris alors la parole, et je lui dis : « Général, nous ne connaissons pas d'homme au-dessus de la loi : tous doivent s'incliner devant elle; mais vous devez tout particulièrement l'exemple de l'obéissance la plus entière. Eh bien ! je vous le déclare, si vous ne donnez pas aujourd'hui, et par écrit, les ordres nécessaires pour faire exécuter ce décret, demain matin vous serez suspendu, arrêté, et traduit à la barre de la Convention. Nous ne souffrirons point qu'un général délibère sur les lois dont l'exécution lui est confiée, et qu'il lutte contre la représentation nationale ».

Dumouriez obéit, mais il ne me pardonna pas la leçon. J'adjure ici Danton et Gossuin de me démentir si ce fait n'est pas exact. Ludo, actuellement membre de la Convention, alors suppléant et secrétaire de la commission, était aussi présent à cette explication; je l'invite à me donner un démenti si j'en impose.

Peu de jours après cette explication nous quittâmes Liège pour nous rendre à Aix-la-

(1) *Débats*, p. 345-46.

(2) P.V., XXXI, 216. Mention ou extrait de la discussion dans *Mess. soir*, n° 544; *J. Paris*, n° 409; *J. Fr.*, n° 507; *Rép.*, n° 55; *C. Eg.*, n° 544; *J. Perlet*, n° 509; *Audit. nat.*, n° 508; *M.U.*, XXXVI, 396-97; *C. univ.*, 26 pluv.; *Ann. patr.*, n. 408; *J. Mont.*, n° 92; *J. Lois*, n° 504; *J. univ.*, n° 1542; *F.S.P.*, n. 225.

(3) P.V., XXXI, 216.

Chapelle. Dumouriez partit pour Paris. La commission n'est restée à Liège que dix-huit à vingt jours; mais je dois observer que Danton, Gosuïn et moi nous avons été visiter les divisions éloignées du quartier-général, vérifier la situation des caisses, les états des effets d'habillement et de campement et les besoins des troupes cantonnées à Theux, à Spa, à Huy, à Namur, etc. Cette opération nous a éloignés pendant assez longtemps de Liège, où Camus était resté seul.

Le 1^{er} janvier 1793 la Convention rend un décret qui rappelle dans son sein un de ses quatre commissaires pour lui faire part des renseignements qu'ils avaient pu acquérir et qui pourraient accélérer les mesures à prendre et les lois à faire pour l'administration des armées de la République: la Convention demandait que ce rapport lui fût fait au plus tard le 15 du même mois.

Ce décret nous fut apporté à Aix-la-Chapelle par un courrier extraordinaire. Nous revînmes à Liège; la commission y termina son travail le 11 janvier. Je fus nommé, avec Danton, pour vous le présenter; nous partîmes le 12; nous arrivâmes le 14.

Dumouriez était encore à Paris, je ne le vis point. Il en partit quelques jours après la mort de Capet, et fut prendre le commandement de l'armée chargée de l'expédition de la Hollande.

Je n'ai vu Dumouriez à Liège que très rarement; jamais je ne me suis entretenu avec lui que des objets relatifs à notre mission; je ne lui ai parlé qu'en présence de mes collègues; je n'ai donc pas pu conspirer avec lui à Liège.

Les conspirateurs n'associent à leurs crimes que des hommes qu'ils connaissent et dont ils sont sûrs; ils ne veulent pour complices de leurs forfaits que ceux qui leur sont entièrement dévoués, qui partagent leurs sentiments, qui professent leurs principes, qui ont toute leur confiance et qui vivent avec eux dans la plus étroite intimité. Or, comment Dumouriez m'aurait-il choisi pour son confident et son complice? il ne me connaissait pas.

Son complice! moi qui avais offensé son amour-propre, moi qui l'avais rappelé à ses devoirs au milieu d'une armée victorieuse dont il avait l'amour et la confiance, et chez un peuple qui le regardait comme son sauveur!

Moi son complice! Mais j'étais persécuté par les hommes avec qui et par qui il conspirait; j'étais proscrit par cette faction que Dumouriez *appelait la partie saine de la Convention*.

Moi son complice! Mais nous avions un système opposé. Il voulait rétablir la constitution de 1789, et moi j'avais voté la République. Il était venu à Paris intriguer avec la partie saine de la Convention pour sauver le tyran, et moi j'ai voté pour qu'il expiât ses crimes sur l'échafaud. Il voulait la tête de Marat, la faction demanda le décret d'accusation contre lui; j'énonçai mon opinion contraire, et j'eus le courage de déclarer au *côté droit* que je regardais le décret d'accusation qu'il sollicitait comme le préliminaire de la capitulation avec Cobourg et Brunswick.

Rappelez-vous, citoyens, qu'au moment où l'appel nominal allait commencer je refusai d'occuper le fauteuil, en déclarant hautement que je rougirais de concourir à l'exécution d'un décret qui devait déshonorer à jamais la Convention nationale.

Jusqu'à présent vous n'avez aperçu dans ma conduite aucune apparence de ma prétendue complicité avec Dumouriez. N'oubliez point que je ne l'ai point vu depuis notre départ de Liège (décembre 1792), que jamais je ne lui ai écrit, que jamais je n'ai reçu de lettre de lui. Comment ai-je donc pu conspirer et devenir le complice de sa trahison? Je passe à la seconde époque de ma mission dans la Belgique.

Deuxième époque

Le 31 janvier 1793, la Convention rendit un décret qui déterminait le mode d'après lequel les peuples du pays occupé par les armées de la République devaient exprimer leur vœu sur le genre de gouvernement qu'ils voulaient adopter. Elle décréta l'envoi de représentants pour fraterniser avec ces peuples et prononcer provisoirement sur les difficultés qui pouvaient s'élever sur la formation des assemblées primaires, sur la validité des élections, enfin, pour assurer la validité des suffrages.

La Convention nous ordonna, à Danton et à moi, de partir sur-le-champ pour nous rendre dans la Belgique. Nous rejoignîmes à Bruxelles nos collègues Gosuïn, Treilhard et Merlin (de Douai).

Notre mission, comme vous le voyez, n'était plus militaire; elle était devenue purement politique. Eloignés de vingt et trente lieues de l'armée, qui avait pris ses cantonnements, nous ne devions nous occuper que des moyens d'éclairer le peuple belge et liégeois, et de lui faire émettre son vœu sur le gouvernement qu'il voulait adopter. Déjà la majorité des villes du Brabant et du pays de Liège avait voté pour la réunion à la France, et nous avions organisé le département de Jemmapes.

Le 1^{er} mars, je fus avec Gosuïn et Merlin à Louvain. Cette ville adopta le gouvernement français. Saint-Trond et Tirlemont devaient s'assembler le 4 du même mois. Au lieu de revenir à Bruxelles nous préférâmes nous rendre sous les murs de Maestricht pour être témoins de son bombardement.

En arrivant à Liège nous apprenons que notre avant-garde avait été forcée derrière la Roër, qu'elle avait été repoussée au-delà d'Aix-la-Chapelle, que l'armée avait été surprise dans ses cantonnements, et qu'elle était dispersée.

Gosuïn et Merlin me chargèrent de me rendre à l'armée. Je montai à cheval, je courus à Herve et à Barisse où je trouvai les généraux, et, tandis que je m'occupais à rallier nos troupes, mes deux collègues faisaient à Liège toutes les dispositions nécessaires pour empêcher que cette ville tombât encore au pouvoir de l'ennemi.

Je rentre le soir à Liège; nous nous réunissons avec les généraux; je rends compte de l'état dans lequel j'avais trouvé l'armée, et de la position qu'elle occupait au moment de mon départ.

Le danger était imminent, il augmentait à chaque instant; nous avions inutilement demandé des forces au comité de défense générale et à Beurnonville, alors ministre de la guerre. Nous arrêtâmes de faire marcher au secours de l'armée toutes les troupes qui formaient les garnisons de la Belgique, et de les remplacer par les

gardes nationales du département du Nord, que nous mêmes en réquisition.

Nous partons de Liège à minuit, après avoir prévenu l'administration des mesures que nous avions arrêtées et nous nous rendons à Bruxelles pour en hâter l'exécution.

Mais tous ces moyens n'étaient que des palliatifs insuffisants; il fallait des mesures extraordinaires; la Convention seule pouvait les prendre. Je fus donc envoyé avec Danton pour vous présenter le tableau fidèle, mais effrayant, de la position de l'armée de la Belgique. Merlin et Gossuin se rendirent dans le département du Nord pour accélérer le départ des gardes nationales.

Vous vous en souvenez, citoyens, nous vous avons tout dit; nous ne vous avons rien dissimulé; nous nous devons la vérité, nous avons eu le courage de vous la dire tout entière.

Vous n'avez pas oublié que les meneurs du côté droit attaquèrent notre rapport, qu'ils révoquèrent en doute les faits, qu'ils nous accusèrent de vouloir répandre l'alarme et l'effroi par l'exagération de nos revers, et de vouloir faire partager à la Convention nationale la terreur panique qui, selon eux, s'était emparée de nous. Ainsi notre franchise fut regardée comme un artifice criminel, parce qu'elle déjouait les complots liberticides de la faction, mais bientôt l'événement justifia notre rapport.

Vous n'avez jusqu'à présent rien aperçu encore dans ma conduite qui puisse me faire soupçonner d'être d'intelligence avec Dumouriez et complice de sa trahison.

Moi son complice! Mes collègues vous diront que dans la Belgique j'ai contribué comme eux aux réunions à la France; ils vous diront que dans les places publiques, aux spectacles, j'ai vanté aux Belges les douceurs de notre liberté et les avantages de notre révolution, et que je n'ai pas laissé échapper une seule occasion de servir la république. Dumouriez, au contraire, improuvait les réunions, il les blâmait, et, de concert avec le conseil exécutif et le comité de défense générale, il s'étudiait à les entraver.

Ah! si j'avais été le complice de Dumouriez, ses bons amis, qui formaient, selon lui, la saine partie de la Convention nationale, m'auraient-ils accusé d'avoir exagéré nos revers et nos dangers dont ils voulaient malignement dérober la connaissance. Si j'avais été le complice de Dumouriez, serais-je venu exprès de Liège avec Danton pour vous rendre compte de notre défaite? Vous aurais-je dénoncé la négligence des généraux qui commandaient, et que vous avez décrétés d'accusation?

Si j'avais conspiré avec Dumouriez contre la république, si j'avais été un traître, vous aurais-je dévoilé des trahisons, vous aurais-je éclairés sur les dangers qui vous menaçaient?

Qu'aurait fait dans cette circonstance un complice de Dumouriez?... Il aurait excusé les généraux; il aurait parlé de nos revers avec ménagement, il aurait dissimulé nos pertes, il aurait déguisé la triste situation dans laquelle se trouvait l'armée; alors la république et la Convention nationale seraient restées dans cette inaction funeste et dans cette fatale sécurité où l'avaient plongée les *endormeurs*. Voilà quelle aurait été la conduite d'un conspirateur, d'un traître, d'un complice de Dumouriez; comparez-la avec la mienne. Je ne vous ai rien caché, je

vous ai dit franchement tout ce que je savais, je vous ai rapporté fidèlement tout ce que j'avais vu. Mon récit a réveillé le peuple et ses représentants; ils sont sortis de leur léthargie; je leur ai montré le mal et sa profondeur, et ils y ont appliqué le remède.

Auriez-vous oublié que, sur une lettre que nous avions adressée de Liège au comité de défense générale, et dans laquelle nous lui parlions franchement des journées des 1^{er} et 2 mars, Beurnonville, de concert avec le *côté droit*, eut l'impudence de vous dire qu'il avait reçu des nouvelles contradictoires avec le contenu de nos lettres, et qu'il vous invitait à n'ajouter foi qu'à ce qu'il vous transmettrait officiellement?

Auriez-vous oublié le démenti public et formel que je donnai à ce ministre, qui vous présentait audacieusement comme des avantages les nouveaux revers que nous avions essuyés à Liège?

Auriez-vous oublié avec quelle franchise et avec quelle énergie je relevai, malgré les huées et les vociférations du *côté droit*, les inexactitudes et les infidélités du rapport que ce ministre vous faisait? Il vous déguisait la vérité; moi, je vous la disais tout entière; je remplissais mes serments et mes obligations envers ma patrie, et faire son devoir n'est pas conspirer. Je passe à la dernière époque de ma mission.

Troisième époque

Pendant que nous sollicitons, Danton et moi, du secours et des forces auprès de la Convention et du comité de Défense générale, Dumouriez quitta l'armée qu'il commandait en Hollande; il arriva à Anvers le 10 mars 1792, et le 12 il écrivit à la Convention une lettre dictatoriale.

Un décret rendu le 17 mars nous renvoya dans la Belgique. Nous arrivâmes à Bruxelles le 19; nous nous concertâmes avec nos autres collègues, et le lendemain nous nous portâmes à l'armée; elle était campée en avant de Louvain; Dumouriez la commandait en personne. Nous arrivâmes pendant le combat, et nous ne pûmes l'entretenir que le soir à Louvain. Notre conférence dura jusqu'à trois heures du matin: nous lui reprochâmes vivement ses torts envers la Convention nationale; ils les reconnut, s'en excusa sur le mécontentement qu'il avait éprouvé en se voyant forcé d'abandonner ses succès en Hollande. Il adressa à la Convention une lettre qui parut la satisfaire.

Nous revînmes à Bruxelles le 21 au matin. Le jour le commandant reçut l'ordre de faire évacuer cette place qu'il était impossible de défendre; il nous en prévint et nous invita d'en sortir. Nous nous rendîmes à Lille, nous nous occupâmes à mettre cette ville en état de défense, lorsque deux citoyens vinrent m'apporter, de la part de Goguet, un écrit intitulé le *Dire d'un homme en place*, imprimé dans notre rapport général page 149. Je le communiquai sur-le-champ à Gossuin et Robert (Treilhard et Merlin étaient partis le matin pour Orchies). Je leur proposai aussitôt de mettre Dumouriez en état d'arrestation et de le faire traduire à la barre. Mes deux collègues sentirent comme moi la nécessité de cette mesure; mais les moyens d'exécution leur parurent devoir être concertés avec la commission entière. La délibération fut donc remise au lendemain et un courrier fut

donc expédié aussitôt à Merlin et à Treilhard, qui arrivèrent pendant la nuit.

Carnot et Lesage-Senault, qui nous avaient quittés la veille pour se rendre à Douai, en revinrent sur-le-champ, à notre invitation, pour délibérer avec nous.

Réunis au nombre de sept, je renouvelai ma proposition de faire mettre Dumouriez en état d'arrestation. Tous mes collègues furent de mon avis; mais lorsque je proposai de le faire arrêter sur-le-champ à Tournai où il était, Lesage-Senault fut le seul qui adopta ma proposition. Mes autres collègues observèrent que l'armée était en pleine déroute, qu'elle n'était plus, à l'exception de l'arrière-garde, qu'une fourmière de soldats; que l'ennemi la serrait de fort près; que si, dans cet état et avant qu'elle eût pris une position avantageuse, on lui enlevait le général qui malheureusement s'était emparé de toute sa confiance, elle pourrait être faite prisonnière; que la Convention nationale attribuerait ce malheur irréparable à notre imprudence et nous mettrait en état d'accusation; qu'au surplus il serait peut-être impossible de faire arrêter Dumouriez à Tournai; qu'il était plus sûr de le faire venir à Lille, où son arrestation n'éprouverait aucune difficulté et ferait moins d'impression sur l'armée qu'on aurait d'ailleurs le temps de prévenir par des proclamations.

Ces observations, toutes sages qu'elles parussent, ne me persuadèrent point. N'écoutant que mon indignation contre Dumouriez, je persistai à penser qu'il fallait aller le faire arrêter à la tête de son armée; je demandai même qu'on me chargeât de cette mission, et je jurai qu'en cas de résistance de sa part je lui brûlerais la cervelle.

Si mes collègues sont à la séance, je les invite à s'expliquer sur la vérité ou la fausseté des faits dont je viens de rendre compte.

(Lesage-Senault et Merlin, présents à la séance, se lèvent et déclarent à la Convention que les faits sont exacts.)

Je fus obligé de céder à la majorité, et il fut pris un arrêté portant que Dumouriez se rendrait à Lille dans le jour (29 mars) pour s'expliquer sur des inculpations graves qui le concernaient, et dont il lui serait donné communication.

En attendant Dumouriez, je rédigeai une série de questions à lui faire, et que mes collègues approuvèrent.

Le soir Dumouriez nous écrivit qu'il ne pouvait, sans le plus grand danger, quitter un instant l'armée; mais que, si nous voulions lui envoyer deux ou quatre d'entre nous, il répondrait aux inculpations avancées contre lui.

Un cri unanime s'éleva à cet instant : *Partons tous !* L'arrêté en fut pris à dix heures du soir; et nous fixâmes notre départ au lendemain, quatre heures du matin. Les chevaux étaient attelés, et nous étions prêts à monter en voiture lorsque nous reçûmes de Dumouriez une lettre qui nous annonçait qu'il était occupé, d'après les ordres du conseil exécutif provisoire, à faire sa retraite sur Bruille, Maulde et Saint-Amand; qu'elle serait effectuée le 31 mars. Il nous proposait de remettre à cette époque les explications que nous exigeions de lui.

A la lecture de cette lettre, les motifs qui, la veille, avaient déterminé mes collègues à mander Dumouriez à Lille plutôt que d'aller le trou-

ver à Tournai, furent reproduits pour ajourner toute conférence avec lui jusqu'à ce qu'il eût fait prendre à l'armée les positions inexpugnables de Maulde et de Bruille.

Je combattis encore cette proposition; je soutins vivement avec Gossuin que le plus léger retard pourrait compromettre les intérêts de la République, et qu'il fallait partir sur-le-champ pour Tournai.

Mes autres collègues persistèrent hautement dans la résolution de n'arrêter Dumouriez qu'au moment où ils pourraient le faire sans danger pour l'armée, et pensèrent que le salut de la République exigeait que l'exécution de cette mesure fût différée de deux jours. La majorité arrêta donc le 30 mars qu'il serait sursis à entendre le général Dumouriez jusqu'à ce que la retraite de l'armée fût effectuée.

Le lendemain (31 mars), nous fixâmes notre départ pour Saint-Amand au 1^{er} avril, et nous primes un arrêté qu'on lit page 159 de notre rapport général.

Nous nous disposions à partir, le 1^{er} avril, pour Saint-Amand, lorsque mes collègues Camus, Lamarque, Quinette et Bancal arrivèrent avec le décret qui mandait Dumouriez à la barre, et nous rappelait dans le sein de la Convention pour y donner de vive voix les renseignements nécessaires tant sur le compte de ce général que sur l'état de l'armée.

Nous leur communiquâmes aussitôt les différents arrêtés que nous avions pris. Treilhard, qu'ils avaient rencontré en route, leur en avait donné lecture; aussi s'empressèrent-ils d'assurer à la Convention par une lettre du même jour, 1^{er} avril, « qu'ils nous avaient trouvés occupés, par rapport au général Dumouriez, *des mêmes mesures que la Convention avait décrétées, et que nous avions pris tous les moyens d'assurer les subsistances de l'armée.* »

Voilà quelle fut ma conduite à Lille; voilà ce que j'ai fait, voilà ce que j'ai dû vous répéter, car je vous en ai déjà parlé lorsqu'à notre retour dans la Convention je vous appris la trahison de Dumouriez, et l'arrestation faite dans son camp de nos quatre collègues (Camus, Lamarque, Quinette et Bancal).

Je vous le demande, citoyens, ma conduite, ma proposition sont-elles celles d'un lâche, d'un traître, d'un conspirateur ? Y reconnaissez-vous un complice de Dumouriez ?

Moi le complice d'un conspirateur qui voulait égorger la liberté pour nous donner de nouvelles chaînes ! qui voulait assassiner la République naissante et lui substituer un roi ! Mais qu'avais-je donc à espérer de Louis XVII ? n'avais-je pas rendu justice à son père ? n'avais-je pas voté contre le sursis proposé pour l'arracher au glaive de la loi ? Eh ! les rois pardonnent-ils jamais aux ennemis de la tyrannie, aux amis de la Liberté, aux fondateurs d'une République ?

Mais, je le demande, par quelle fatalité suis-je donc accusé depuis un an d'avoir été le complice de Dumouriez, quand tous mes autres collègues dans la Belgique, que je n'ai pas quitté, dont j'ai partagé tous les travaux, ne sont pas même soupçonnés ?

D'accord avec eux sur la nécessité de l'arrestation, je voulais mettre dans l'exécution de cette grande mesure une activité, une chaleur qui, peut-être, aurait terminé la carrière de ce traître.

tre. Cependant je suis dénoncé, accusé, et leurs noms ne sont pas même cités ! Je m'étais dévoué pour le salut de ma patrie, j'avais résolu de mourir ou de punir un traître; j'avais offert de l'immoler même à la tête de l'armée, au péril, aux dépens de ma vie; et c'est moi qu'on accuse d'être le complice d'un conspirateur dont j'avais résolu de purger la terre ?

Vous, apôtres de la liberté dans la Belgique, patriotes qui m'avez vu à chaque instant du jour, qui m'avez suivi partout, qui avez été les témoins de ma conduite, qui avez partagé nos travaux, qui avez concouru avec nous aux progrès de la liberté, où êtes-vous ? Parlez ! Parlez ! Osez m'accuser si je suis coupable, ô la vérité l'exige, l'honneur vous en fait un devoir.

Ainsi toujours ma conduite a été franche et pure; cependant quelques patriotes, entraînés par la séduction de la malveillance, ont ajouté foi à tant de calomnies...

M'auraient-ils soupçonné s'ils avaient réfléchi que je n'étais pas de la faction avec qui et par qui Dumouriez conspirait, que je l'ai attaquée, poursuivie et combattue sans cesse ?

M'auraient-ils soupçonné s'ils avaient réfléchi que Dumouriez ne pouvait trouver de complices que parmi ceux qui avaient voté en faveur du tyran pour le sursis, et contre Marat ?

M'auraient-ils soupçonné s'ils avaient réfléchi que mon dénonciateur Lasource, bas valet de la faction, n'avait en me dénonçant d'autre objet que de détourner les soupçons des véritables conspirateurs, qui déjà craignaient d'être découverts, de profiter adroitement du premier moment d'indignation pour égarer l'opinion publique, donner le change à la Convention ?

M'auraient-ils soupçonné s'ils avaient réfléchi que Dumouriez, dans sa lettre dictatoriale du 22 mars 1793, nous dénonce, Danton et moi, comme ayant menti à la Convention sur la liberté des assemblées primaires dans la Belgique, comme l'ayant trompée sur l'esprit des Belges, comme ayant fait faire la réunion de la ville de Mons à coup de sabre et à coups de fusil ?

M'auraient-ils soupçonné s'ils avaient réfléchi que Dumouriez, immédiatement après l'arrestation de Camus, Lamarque, Quinette et Bancal, avait envoyé à Lille des ordres pour me faire arrêter avec des collègues (Gossuin, Merlin et Robert), et nous faire conduire à son camp comme des *gredins*, des *coquins*, qui avaient voulu le faire arrêter lui-même ?

Il est donc démontré par la réunion des faits, par le rapprochement des circonstances, par la franchise de toutes mes actions dans la Belgique, par la vigueur de mes propositions réitérées, par l'opposition de mes principes avec ceux de Dumouriez, par l'aveu même de mes collègues, que je n'étais ni ne pouvais être son complice.

Je vais parler maintenant des autres imputations qui m'ont été faites.

1^{re} inculpation : Je suis accusé d'avoir spolié la Belgique.

Comme l'orateur romain, je pourrais dire : il est des accusations si absurdes, si loin de celui qui en est l'objet, et par le caractère dont il est revêtu, et par la profession soutenue de ses sentimens, de ses opinions, que ces accusations mêmes le justifient.

Mais je veux porter les derniers coups à la

calomnie. Si sa défaite la rend plus active, alors je lui laisse le champ libre. Je me renfermerai dans ma conscience; mais je défie tous ces diffamateurs de profession, ces calomnieux impudens, de me faire un seul reproche fondé, de préciser un seul délit. Je brave leurs clameurs, je méprise leurs injures... Leur acharnement même est pour moi un titre d'honneur.

J'ai spolié la Belgique !... Mais comment ? Est-ce en m'appropriant les contributions ?... nous n'en n'avons levé aucune.

Est-ce en volant l'argenterie des églises, les effets précieux des abbayes, des riches communautés ?

Je dois vous le dire, citoyens : la commission populaire de salut public du département de la Gironde, l'a imprimé. Toutes les administrations fédéralistes et révoltées l'ont répété; et la faction, pour mieux couvrir ses crimes, a fait circuler cette accusation atroce dans tous les journaux qui lui étoient vendus.

Cette imputation odieuse auroit dû m'affliger, sans doute; mais, quand j'ai pensé que mes détracteurs étoient les ennemis de la République, mon indignation s'est calmée. Mon âme, soulagée, s'est dit : Il est des circonstances où la calomnie même est un bienfait.

Prouvons la noirceur de cette imputation, par l'impossibilité même de la spoliation.

Mes calomnieux ont-ils voulu parler de l'argenterie des églises, et des effets précieux des riches abbayes de Liège ? Voici ma réponse.

Quand je partis de Liège, avec Danton (12 janvier 1793) pour nous rendre à la Convention, les scellés avoient été déjà apposés sur tous ces objets, conformément au décret du 15 décembre.

Cette opération avoit été dirigée par Ronsin, alors commissaire ordonnateur en chef de l'armée de la Belgique, exécutée par ses agens, et surveillée par les commissaires du conseil exécutif.

Le 3 mars, pendant que j'étois à rallier l'armée, Gossuin et Merlin requièrent un agent du conseil exécutif, de se concerter avec l'administration provisoire de la ville et du pays de Liège, pour faire transporter en lieu sûr tous les effets précieux, séquestrés en exécution du décret du 15 décembre.

Six chariots, chargés d'argent, furent conduits à Lille. Le tout fut remis à la monnaie, et il fut dressé procès-verbal du dépôt, en présence de quelques membres de l'administration provisoire de Liège, et des officiers municipaux de Lille.

Je n'ai donc point volé l'argenterie des églises, ni les effets précieux des riches abbayes de Liège ?

Mes calomnieux ont-ils voulu parler de l'argenterie des églises, des effets précieux des abbayes de la Belgique ? Voici ma réponse.

Ce fut dans le mois de janvier (1793) que les scellés furent apposés dans la Belgique, sur tous les objets assujettis au séquestre. Peu de temps après, on en fit l'inventaire et le dépôt. Alors j'étois à Paris.

Le 5 mars au soir, nous fîmes une réquisition aux commissaires nationaux à Bruxelles, de faire transporter sans délai, sous bonne et sûre garde, à la monnaie de Lille, l'argenterie et les matières d'or et d'argent trouvées dans les maisons et communautés soumises au séquestre.

J'ignore si le transport a eu lieu.

Je le demande à mes dénonciateurs : comment

aurois-je pu spolier la Belgique ? Comment aurois-je pu voler l'argenterie des églises ? comment aurois-je pu m'approprier les effets précieux des riches abbayes, puisqu'ils ont été mis sous les scellés, inventoriés, séquestrés, et remis dans un dépôt choisi par les agens de la République, pendant mon absence de la Belgique, et mon séjour à Paris ?

Ronsin, commissaire ordonnateur en chef de l'armée de la Belgique; Chepy, Robert et Gouget - Deslandes, commissaires nationaux à Bruxelles, ne seront pas embarrassés, sans doute, de fournir à la Convention, des renseignements positifs sur l'exécution du décret du 15 décembre, et sur la destination qui a été donnée à l'argenterie et aux effets précieux séquestrés, tant dans le pays de Liège que dans la Belgique.

Quant à moi, je déclare et j'affirme que jamais je n'ai coopéré directement, ni indirectement, à ces opérations; que jamais je n'y ai assisté; que jamais je n'ai entré dans aucune maison religieuse; que jamais je n'ai vu aucun de ces effets précieux, ni avant ni après leur séquestre; et je défie tous les agens, soit supérieurs, soit subalternes, de me démentir sur ce fait.

Au surplus, que le comité des domaines ou celui des finances demande au conseil exécutif la représentation des procès-verbaux d'apposition des scellés, des inventaires, des enlèvements de ces effets et des dépôts qui ont dû en être faits; il sera facile alors en les comparant, de s'assurer s'il y a eu déprédation, spoliation, et quels en sont les auteurs.

J'invite mes collègues, membres de ces comités, à presser cet examen d'où doit résulter nécessairement la confusion de mes calomnieux.

2^e inculpation. On m'a accusé de m'être enrichi en faisant des marchés et des fournitures pour l'armée.

D'abord, jamais vos commissaires dans la Belgique, n'ont fait, ni autorisé, ni confirmé aucun marché.

Mais de quelle fourniture a-t-on voulu parler ? de fourrages.

Lorsque nous sommes arrivés à Liège, l'armée en manquoit absolument. Ronsin n'a pu s'en procurer que par le moyen des réquisitions.

A-t-on voulu parler d'effets d'habillement et de campement ?

Le conseil exécutif avoit établi des ateliers à Bruxelles; Huguenin en avoit la direction : par conséquent point de marchés, point de fournitures à faire.

A-t-on voulu parler des fournitures de pain et de viande ?

Ce service étoit fait par l'administration des subsistances. Par conséquent point de marchés, point de fournitures à faire.

Mais, quand, comment, et par qui ces inculpations m'ont-elles été faites ? Par les chefs de la faction, Brissot et Carra.

Une lettre datée de Lille, et signée *Folio*, imprimée dans leurs journaux, les contenoit toutes. Eh bien ! le croiriez-vous, citoyens, cette lettre étoit supposée. J'en peux mettre sous vos yeux la preuve écrite. Indigné d'une pareille accusation, j'envoie sur le champ cette feuille empoisonnée à mes collègues, Lesage-Senault, Duhem et Carnot. Je les prie de faire les recherches les plus sévères pour découvrir l'auteur de la lettre;

et après bien des informations et des perquisitions inutiles, le district, la municipalité, le percepteur des impositions, le directeur de la poste aux lettres, ont attesté, par des actes authentiques, qu'il n'a jamais existé à Lille un individu nommé *Folio*.

Mais, Brissot et Carra ont subi la peine due à leurs crimes : je dois m'interdire toutes réflexions.

Dois-je vous rappeler que depuis l'ouverture de la session de la Convention, je n'ai cessé d'être en butte aux calomnies de tout genre; qu'à cette époque, Narbonne, ex-ministre de la guerre, vous adressa de Londres une lettre dans laquelle il disoit que le déficit des 18.000 l. qui se trouvoit dans sa caisse, avoit été par moi partagé à plusieurs de nos collègues dans l'assemblée nationale.

Cette lettre fut insérée dans tous les journaux, imprimée et distribuée à la porte de nos séances. On m'en remit un exemplaire. Je monte à la tribune, et je la dénonce moi-même. La Convention passe à l'ordre du jour, en vouant son auteur au mépris qu'il inspiroit (1).

Citoyens, cette lettre étoit un essai de la malveillance; pour connoître quel seroit l'effet de la calomnie sur la Convention. Ah ! si jamais un pareil titre pouvoit servir de base à une accusation, la république pourroit perdre dans un moment ses plus ardents défenseurs. Les puissances coalisées n'auroient plus besoin d'armées; il leur suffiroit de faire accuser successivement, par des émigrés, les représentans du peuple.

On n'achète plus nos généraux; on ne marchand plus nos places; on se borne au commerce de nos réputations; et les journalistes à la solde de la calomnie, en donnent le tarif et en fixent le maximum.

3^e inculpation. J'ai été accusé d'avoir fait, tantôt une soumission, tantôt une acquisition d'un bien national de sept cent mille liv. d'abord dans le district de Bernay, puis dans celui de Louviers.

Les bulletins de l'administration révoltée du département de l'Eure, du Calvados, de la Gironde, etc., etc., et plusieurs sociétés populaires ont répété cette calomnie.

Je répondrai par un acte du district de Bernay, et par un autre de la commission administrative du département de l'Eure, qui constate que jamais je n'ai ni soumissionné ni acquis aucun domaine dans ce département.

4^e inculpation. J'ai été accusé d'avoir reçu des sommes considérables pour opérer la réunion de la Belgique.

Qui m'a donné ces sommes considérables ?... Le comité des finances. Je l'interpelle de s'expliquer...

Le conseil exécutif ? Il ne l'auroit pu faire qu'en vertu d'une délibération ? Je le défie d'en représenter une.

Le ministre des affaires étrangères ? J'ai dans les mains la preuve écrite que je n'ai reçu aucune somme de lui.

(1) Note du texte: « Cette lettre faisoit l'éloge de l'économie d'un ministre qu'on disoit *prodigue*; & de la modestie des co-partageans.

La trésorerie nationale, le payeur de l'armée ? Ils ne l'ont pu faire que sur mes mandats : qu'ils les représentent.

5^e inculpation. *On nous a accusés, Danton et moi, d'avoir dépensé cent mille écus pendant notre mission dans la Belgique.*

La vérité est qu'au lieu de cent mille écus, nous avons dépensé 13 160 livres, Danton et moi.

6^e inculpation. *On m'a reproché de m'être fait général de brigade.*

Citoyens, je ne le suis que de la façon de Brissot, qui m'a promu à ce grade, dans son journal.

7^e inculpation. *M. Savare (ce défenseur officieux de la municipalité de Conches), dans un libelle intitulé : Opinion d'un républicain sur Delacroix, d'Eure-et-Loir, député à la Convention; libelle déposé, depuis le 8 pluviôse, au comité de sûreté générale, m'accuse indirectement, pag. 5, de m'être approprié, à l'abbaye de Saint-Trond, quelques sacs de numéraire, enlevés du trésor des moines; il a eu l'impudence d'imprimer que les volontaires nationaux qui m'accompagnoient, pouvoient dire à quelle adresse quelques-uns de ces sacs étoient étiquetés.*

Je déclare que je n'ai passé à Saint-Trond que de nuit, le premier et 3 mars, avec Gosuïn et Merlin; que nous n'y avons arrêté que le temps de relayer; que nous n'y avons point séjourné; que j'ignore s'il y a ou non une abbaye dans cette ville; que par conséquent je n'y ai vu, ni enlevé des sacs de numéraire du trésor des moines; que jamais à Saint-Trond ni ailleurs, je ne me suis fait suivre ni accompagner par aucun volontaire.

Eh, citoyens! si ce fait étoit vrai, si plusieurs volontaires en eussent été les témoins, auroit-il pu être ignoré pendant un an (1) ?

8^e inculpation. *Je suis accusé d'avoir mis des fonds considérables dans le théâtre de la Montansier.*

Il me suffit de répondre que cette femme a été mise en état d'arrestation pendant que j'étois en mission. Les scellés ont été apposés chez elle; ses papiers ont été visités. La liste de ses bailleurs de fonds est imprimée; et ces faits prouvent assez la fausseté de l'imputation.

Au surplus, je veux être libéral et généreux envers mes détracteurs: je leur abandonne les fonds que j'ai ou que j'ai eus dans cette entreprise. Je déclare aussi renoncer à en rien demander au citoyen complaisant qui, à ce qu'on assure, m'a prêté son nom. Je l'invite à faire usage de ma déclaration.

Ainsi, toujours la vérité s'altère; les faits se dénaturent; les circonstances se changent; les actions les plus pures s'empoisonnent dans la bouche du calomniateur. Ses coups ne m'atteindront jamais; mais mon cœur s'est déchiré en

(1) Note du texte : « M. Savarre auroit acquis bien des droits à la reconnaissance publique, s'il eût daigné indiquer le jour & l'heure de cet enlèvement, & le nom, non pas des volontaires qui m'accompagnoient (ce seroit trop exiger de lui) mais seulement le nom de leur bataillon; je l'en défie.

apprenant que quelques-uns de mes collègues, sans vérification, sans examen, ont pu ajouter quelque foi à tant de calomnies. L'homme public ne doit pas laisser un seul soupçon se fixer auprès de lui; et mes collègues, qui doivent connaître le danger d'une opinion trop précipitée, ne devoient-ils pas chercher la vérité dans des explications cordiales et fraternelles? Eclairés, désabusés par le récit des faits et des circonstances, sans doute ils m'auroient rendu plus de justice. Oui, mes collègues, je n'ai pas cessé d'être digne de vous: mes principes sont les vôtres.

Et vous, hommes pervers et corrompus, qui vivez de calomnies; qui ne croyez point à la vertu, parce que vous êtes capables de tous les crimes; paraissez dans cette auguste enceinte! Paraissez!... c'est là qu'il faut me frapper. C'est là que je dois être déclaré indigne de la confiance du peuple. C'est là que je dois perdre l'estime et l'amitié de mes collègues. Oui, je ne veux sortir de cette tribune que pour monter à l'échafaud, ou pour recueillir encore et toujours les bénédictions plébéiennes: la seule richesse que puisse envier un vrai républicain. Osez m'accuser en face: je vous attends.

Assez et trop long-temps je fus l'objet de vos diffamations; mais vous ne m'avez fait que des blessures honorables. Les forges de la calomnie sont pour l'homme de bien un creuset épuratoire.

Peuple français, et vous ses représentans, c'est pour vous que j'ai parlé! Il me tarde d'avoir avec vous cette explication franche et loyale. Que mon cœur est soulagé! Je le sais, le salut de l'Etat permet les délations... Démasquer les traîtres, c'est servir la République. L'amitié même doit s'honorer de les dénoncer, et je vous invite tous à remplir contre moi ce devoir salutaire. L'essence d'une République est la pureté; mais, je vous le répète, je n'ai rien à me reprocher, et je descends de la tribune avec cette tranquillité d'âme que donne le sentiment de l'innocence (1).

(Ce discours a souvent été interrompu par de vifs applaudissemens.)

CHARLIER s'oppose à cette proposition, à moins qu'elle ne soit généralisée.

DELACROIX demande qu'ayant eu la priorité de la calomnie, on lui accorde la priorité de la justification (2).

JEANBON-SAINT-ANDRÉ. Un représentant du peuple a, sans doute, le droit de demander justice quand il est calomnié; mais la Convention n'en doit pas moins passer à l'ordre du jour sur le projet de décret présenté par Delacroix. Appelés à fonder la République, nous avons dû nous attendre à rencontrer bien des traverses dans notre pénible mais glorieuse carrière. Ce n'est pas au milieu des fleurs que nous pouvions espérer d'établir la liberté et l'égalité. Trop de passions devoient être mises en action par les

(1) Broch. imp. par ordre de la Conv. (AD XVIII^A 23; B.N., 8° Le³⁰ 65). Reproduit avec quelques variantes dans *Mon.*, XIX, 521, 550-51. Extraits dans *Débats*, n° 511, p. 348-53. Mention dans *J. Sablier*, n° 1138; *J. Mont.*, n° 92; *M.U.* XXXVI, 397; *J. Matin*, n° 552; *Mess. soir*, n° 544.

(2) *J. Sablier*, n° 1138.